

RENAISSANCE BASKETBALL CLUB DE COTONOU

« REGLEMENT ET MODALITES DU TOURNOI VACANCES RBBC 2023 »

Période « TOURNOI RBBC 2023 » : Du Mercredi 26 Juillet 2023 au Samedi 12 Août 2023

Dans le cadre de son programme d'activités, la RENAISSANCE BBC de Cotonou organise, en collaboration avec la ligue de basketball de l'Atlantique – Littoral le « TOURNOI VACANCES RBBC 2023 »

MODALITES ET REGLEMENT

Article 1 : Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes garçons et filles : U11, U13, U15, U17, U19 et Séniors amateurs (masculin et féminin).

Article 2 : Sont invités à prendre part à ce tournoi toutes les Associations régulièrement affiliées à la Fédération Béninoise de Basket Ball.

Article 3 : Les Associations choisissent les catégories dans lesquelles elles désirent participer au tournoi En guise de rappel, les catégories qui sont fonction de l'âge et donc de l'année de naissance sont définies comme suit pour la saison 2022 – 2023 :

U11 (Mixte)	être né entre 2012 et 2013
U13 :	être né entre 2010 et 2011
U15 :	être né entre 2008 et 2009
U17 :	être né entre 2006 et 2007
U19 :	être né entre 2004 et 2005
Sénior :	être né en 2003 et avant

Article 4 : Le tournoi se déroulera à Cotonou (Sur le terrain d'ENERGIE, au Centre Sportif SOWETO de Dédokpo et à l'Unafrika de Cotonou).

Article 5 : La participation à ce tournoi est gratuite. Le déplacement des équipes sur les lieux de compétition est à la charge des Associations.

Article 6 : Le tournoi est doté de trophées et de prix qui sont définitifs.

Article 7 : Toute la compétition se jouera sur présentation de licences sportives saison 2022-2023 (ou à défaut 2021-2022) et/ou du bordereau de la Fédération Béninoise de basketball comportant les noms des joueurs et joueuses homologués pour la saison 2022-2023 (ou à défaut 2021-2022) accompagnées de la photocopie de la carte CIP ou de la photocopie de la carte nationale biométrique pour les catégories U11 à U19.

Tout de même les Associations sont autorisées à faire jouer trois joueurs non licenciés par catégories. Dans ce cas ces joueurs (ou joueuses) doivent présenter la photocopie de la carte CIP citée plus haut.

Les joueurs ou joueuses ayant participé au championnat professionnel saison 2021-2022 et/ou 2022-2023 ne sont pas qualifiés pour ce tournoi.

Article 08: La compétition se déroulera de la manière suivante :

-02 équipes engagées : finale au meilleur des 03 matchs

-03 équipes engagées

RENAISSANCE BASKETBALL CLUB DE COTONOU

Championnat en aller simple et finale entre le premier et le deuxième.

-04 équipes engagées : Championnat en aller simple et finale entre le premier et le deuxième

-05 équipes engagées : Une équipe tirée au sort sera directement qualifiée pour la demi-finale ; les quatre autres équipes se rencontreront en ¼ de finale. Le meilleur perdant (battu avec le plus petit écart de point) sera repêché pour les demi-finales.

-06 (ou plus) équipes engagées : Deux pools. Les deux premières équipes de chaque pool seront qualifiés pour les demi-finales croisées :

1^{er} A # 2^{ème} B

1^{er} B # 2^{ème} A

Article 09 : Les rencontres se joueront conformément aux règlements de la FIBA et de la FBBB.

Article 10 : Les Clubs ont jusqu'au lundi 17 Juillet 2023 à 18h pour faire parvenir leurs lettres d'engagements aux adresses suivantes :

renaissancebbc@yahoo.fr

service@renaissancebbc.com

info line: 67 33 33 82

La réunion technique aura lieu le Mercredi 19 Juillet 2023 de 16h à 18h au Centre Sportif SOWETO de Dédokpo

Article 11 : Une commission ad hoc chargée du règlement de la qualification et de la discipline est mise en place et sera compétente pour connaître et statuer sur tous les litiges qui pourront naître à l'occasion de la compétition. En cas de doute elle peut s'autosaisir pour vérifier l'âge des joueurs ou joueuses en demandant des compléments de dossiers.

Elle est composée de :

- Mr TONON Pierre : Président
- Membres
- Mr ZIME Alassane
- Mr DJOSSOU Flavien

Article 12: Une commission d'Appel est mise en place et est composé de :

- Mr GANSOU Luc : Président
- Membres
- Mme LIMA Sidonie :
- Mr D'ALMEIDA Freddy

Article 13: Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité d'organisation.

Le Président

Abdul W. Alex PARAÏSO

RENAISSANCE BASKETBALL CLUB DE COTONOU
